

EVOLUTION DE LA GESTION DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES A KAYAR

SOMMAIRE

AVANT PROPOS

GENERALITES

1. EVOLUTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

- 1.1. EVOLUTION QUANTITATIVE
- 1.2. ESPECES CONSTITUTIVES
- 1.3. DESTINATIONS DES PRODUITS HALIEUTIQUES

2. EVOLUTION DES INSTITUTIONS

2.1. STRUCTURES ACTIVES DANS LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

- 2.1.1. Structures étatiques
- 2.1.2. Organisations professionnelles
- 2.1.3. Formes d'organisations présentes

2.2. Aspects législatifs et réglementaires

- 2.2.1. La réglementation officielle
- 2.2.2. La réglementation locale

3. EVOLUTION DE LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

- 3.1. INFLUENCE DU MILIEU PHYSIQUE
- 3.2. IMPACT DU DEGRE D'ORGANISATION DES ACTEURS
- 3.3. PORTEE ET EFFETS DE LA REGLEMENTATION
- 3.4. IMPORTANCE DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES
 - 3.4.1. Les activités de pêche
 - 3.4.2. Les activités de mareyage
 - 3.4.3. Les activités de transformation
- 3.5. CONSCIENCE D'UNE COMMUNAUTE DE DESTIN ET D'INTERETS

CONCLUSIONS

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

AVANT PROPOS

La présente étude est menée dans le cadre de la revue d'expérience qu'entreprend le GRAF sur la gestion des ressources naturelles. Kayar fait partie des six études de cas retenues parmi celles concernant 3 pays du Sahel que sont le Burkina-Faso, le Mali, et le Sénégal.

Antérieurement, des études similaires avaient été réalisées par le CILSS qui servent aujourd'hui de situations de référence, notamment pour Kayar

Bien que les ressources halieutiques ne constituent pas, au Sénégal, un domaine de compétence transféré¹, il est remarquable, toutefois, qu'elles font, à Kayar, l'objet d'une gestion locale pour le moins exemplaire. Cela renforce d'autant l'intérêt de Kayar en tant qu'objet d'étude.

La méthodologie utilisée pour réaliser nos investigations s'est basée essentiellement sur :

- un travail bibliographique ;
- des interviews semi-structurés auprès d'acteurs, sur le terrain et dans différents instituts ; avec le support d'un guide d'entretien pré-établi s'inspirant de la note méthodologique de l'étude proposée par le GARF..

C'est le lieu d'exprimer toute notre reconnaissance aux nombreuses personnes qui se sont prêtées de bonne grâce à nos questions, en dépit de leurs multiples charges et de leur temps précieux ; en particulier :

- l'équipe du Service Départemental des pêches Maritimes à Kayar, notamment le Chef de Secteur, Samba Alassane Diop et le Responsable de la Surveillance Côtière, Seydou Kandé pour les longs et fructueux entretiens qu'ils nous ont accordés, l'aimable documentation et les statistiques auxquelles ils nous ont permis d'accéder, Moda Boye qui nous a servi de guide durant tous les entretiens auprès des acteurs kayar ;
- les différents acteurs de Kayar pour la sollicitude dont ils ont fait montre, en dépit de leurs nombreuses occupations ; en particulier, Dao Gaye, Coordonnateur du Forum Mondial de la Pêche Artisanale – région Ouest Afrique et Président du G.I.E. Interprofessionnel de la pêche artisanale ; Ibra Mbissine Niang, Vice-Président de la FENAGIE- Pêche et Président de l'Union locale des G.I.E. de pêche de Kayar ; Ali Ndiaye Seck, Président du Comité de Pêche de Kayar (CPC) ;
- le personnel du CRODT dont Djiby Thiam, chercheur, et Coumba, Responsable du Service de Documentation pour les précieuses informations et statistiques communiquées.

¹ Dans le cadre de la décentralisation, 9 domaines de compétences ont été transférées aux collectivités locales parmi lesquels la santé, l'environnement, l'éducation, les domaines,

GENERALITES

Importance de la pêche au Sénégal

Quelques chiffres récents² permettent de mesurer l'importance de la pêche au Sénégal et la place qu'elle occupe dans l'économie nationale. En effet, la production totale atteint 40 000 tonnes / an, pour une valeur de 278 milliards CFA. La pêche représente 30 % des exportations du Sénégal et occupe, ainsi, la première place devant l'arachide et les phosphates. Elle contribue ainsi pour 2,5 % du P.I.B. total. Le secteur occupe 15 % de la population active et génère 600 000 emplois.

La pêche contribue, aussi, pour une part prépondérante (70 % des besoins en protéines animales) à l'équilibre des rations alimentaires des populations qui sont de grandes consommatrices de produits halieutiques en général, de poissons en particulier.

Un trait dominant est qu'elle reste caractérisée par la prééminence de la pêche artisanale qui assure 78 % de la production totale du pays. Elle est pratiquée le long des côtes sénégalaises qui, du nord au sud, abritent des ports dont les plus importants sont Saint-Louis, Fass Boye, Kayar, Dakar, Mbour, Joal, Cap Skiring.

Place de kayar dans la pêche artisanale

La situation géographique de Kayar explique, en partie, la position privilégiée qu'elle occupe dans la pêche artisanale : influences hydroclimatiques favorables alliées à la présence d'une fosse marine qui rompt la barre à ce niveau, offrent des conditions exceptionnelles de pêche (facilité d'accès en mer, stocks riches d'espèces démersales et de pélagiques)

Kayar fournit 20 %³ des productions de la région de Thiès, 12 % de la pêche artisanale du Sénégal, cette dernière proportion pouvant aller jusqu'à 70 % en saison fraîche ; lorsque l'alizé marin souffle, limitant les conditions d'accès en mer, dans les autres centres de pêche.

De plus, sa relative proximité des grands marchés comme Dakar, Thiès, Kaolack, etc. a contribué à attirer des populations spécialisées dans la pêche. Il s'agit des autochtones, des lébous venant de la zone de Dakar, des get ndariens venant de Saint – Louis.

Cette vocation de pêche fut renforcée par le développement des exportations de produits halieutiques. En effet, Kayar fut pendant longtemps le premier port de pêche du Sénégal avant d'être détrôné par Joal située dans la "petite cote". Mais de nos jours, Kayar reste un grand centre de pêche où se bousculent les différents acteurs de la filière (les pêcheurs migrants et locaux, les mareyeurs, les transformateurs de poissons, les exportateurs, les prestataires de services, etc.).

² Source : Statistiques CRODT 2003

³ Source : Alassane Samba DIOP Chef de Service Départementale des Pêches à Kayar

Environ 80% de la population de Kayar vivent de la pêche qui est en même temps la principale source de revenus permettant de financer le développement des autres secteurs comme l'agriculture, le commerce, le transport, l'élevage, etc.

L'effort de pêche est estimé à 7 843 sorties par mois et la consommation en carburant atteint 2,5 millions de litres par an, en moyenne. Dans ces conditions, la production a été d'environ 35 000 tonnes en 2002, correspondant à 6,5 milliards de francs CFA

L'évolution de la gestion des ressources halieutiques à Kayar sera appréciée à travers l'évolution concomitante de ces ressources elles-mêmes et des institutions qui sont concernées de près ou de loin par son développement.

4. EVOLUTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

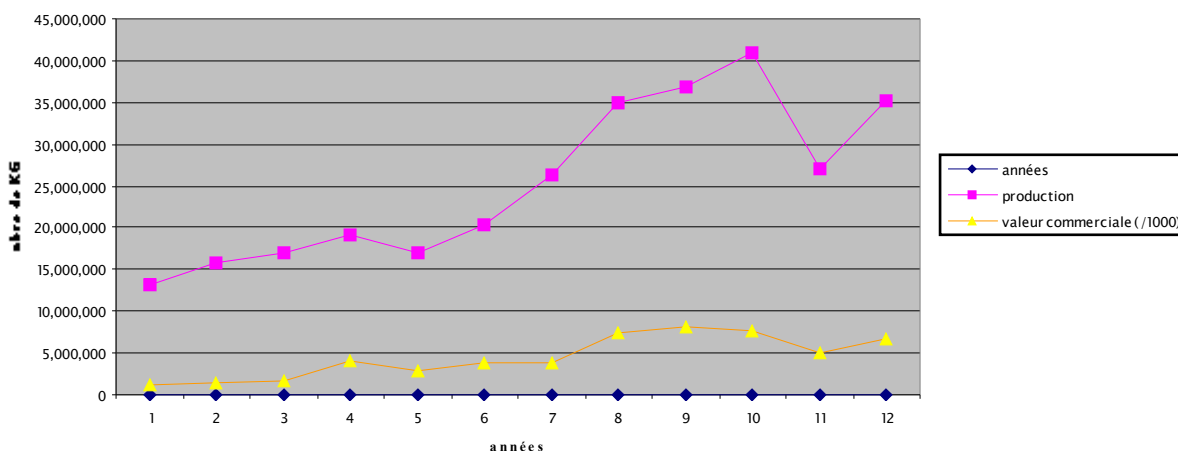
Les ressources halieutiques seront appréhendées du point de vue des quantités débarquées, des espèces constitutives et de leurs différentes destinations.

4.1. EVOLUTION QUANTITATIVE

Les mises à terre, toutes espèces confondues, durant ces 12 dernières années, ont connu un accroissement régulier, d'une manière générale ; passant de 13051 tonnes en 1991, à plus de 35 000 tonnes en 2002.

Les seules exceptions concernent l'année 1995 où l'on a noté une petite baisse relative (retour, plus ou moins, au niveau de 1993) et l'année 2001 où la baisse relative est encore plus marquée (niveau voisin de celui de 1997) ⁴

GRAPHIQUE 1
Evolution comparée des mises à terre de produits halieutiques et de la valeur commerciale de 1991 à 2002

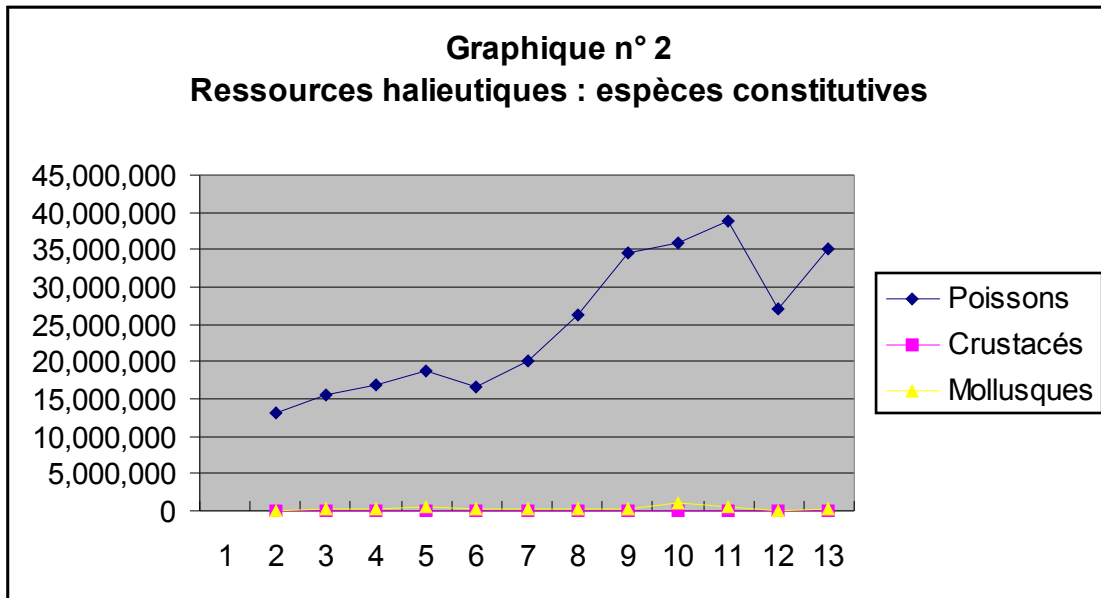


Dans le même temps, la valeur commerciale des espèces pêchées passe de 1 295 520 900 CFA, en 1991, à 6 659 321 200 CFA ; avec des variations qui épousent sensiblement la courbe des productions.

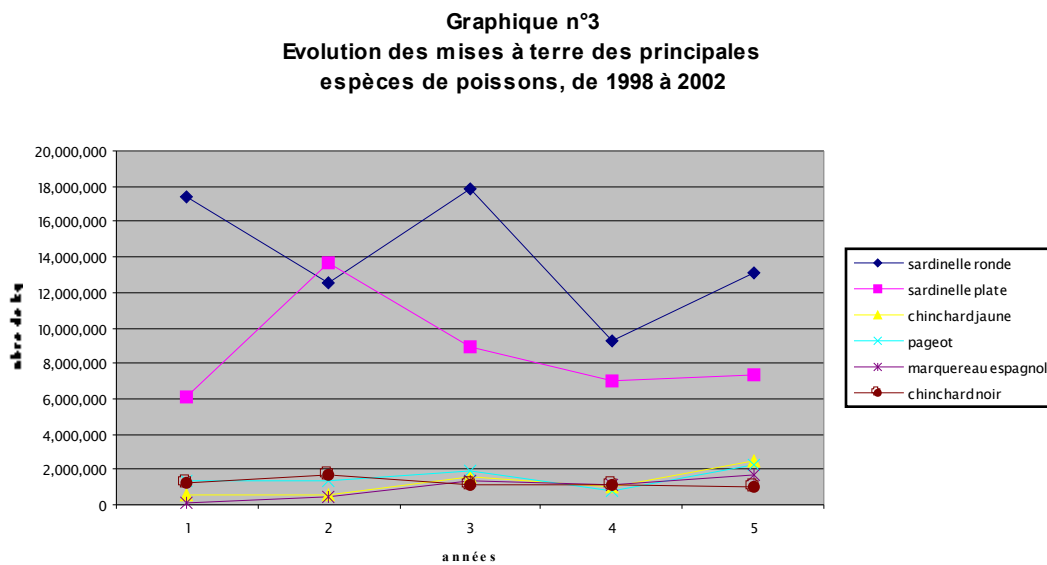
4.2. ESPECES CONSTITUTIVES

⁴ On constate là les incidences de la crise opposant pêcheurs cayarois et Saint-Louisiens et le déguerpissement de ces derniers du site sur lequel est érigé, maintenant le complexe de pêche.

Les espèces débarquées durant la période considérée sont essentiellement, les mollusques, les crustacés et les poissons ; ces derniers constituant, naturellement, la part la plus importante des prises.



En ce qui concerne les poissons, les mises à terre enregistrées ces 5 dernières années donnent une idée sur les principales espèces qui sont capturées.



Elles sont nettement dominées, du point de vue quantitatif, par les espèces pélagiques comme la sardinelle ronde dont l'évolution est en dents de scie ; suivie de la sardinelle plate qui accuse une baisse progressive, après un pic noté en 1999.

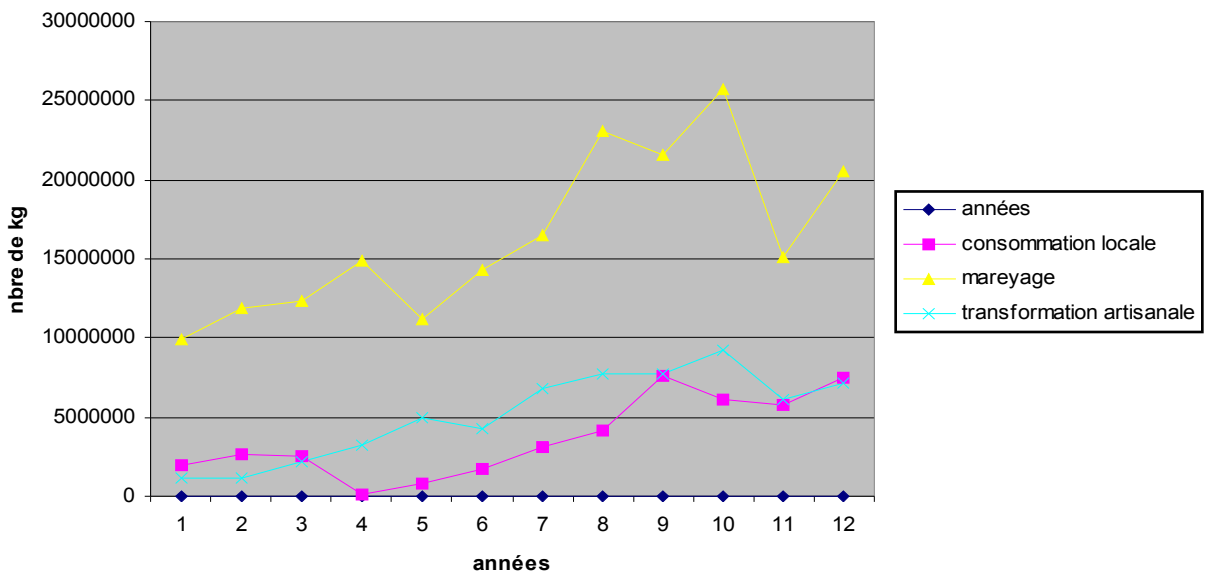
Les espèces nobles, chinchard, pageot, maquereau, sont évidemment débarquées en moins grand nombre, mais ont une valeur commerciale relativement plus importante.

4.3. DESTINATIONS DES PRODUITS HALIEUTIQUES

Les principales destinations des produits halieutiques, durant ces 12 dernières années, sont le mareyage, suivi de la transformation artisanale et de la consommation locale.

Ces activités ont accusé une progression régulière, dans l'ensemble : sauf en 2001, en particulier, où la baisse relative a été nettement plus marquée.

Graphique n° 4
Evolution de la destination des
produits halieutiques entre 1991 et 2002



5. EVOLUTION DES INSTITUTIONS

Les Institutions, ici concernées, sont les structures au sein desquelles se meuvent les différents acteurs, les formes d'organisation qu'ils empruntent, les dispositions législatives ou réglementaires (formelles ou informelles) qui sont à la base de la gestion des ressources.

5.1. STRUCTURES ACTIVES DANS LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Les structures actives dans la gestion des ressources halieutiques, à Kayar, peuvent être réparties en structures étatiques et organisations professionnelles.

5.1.1. Structures étatiques

Outre la Préfecture qui est le siège de l'autorité administrative locale et la Mairie, ⁵les services de l'Etat impliqués dans la gestion des ressources halieutiques sont essentiellement les démembrements, à l'échelon local, du Ministère de la Pêche (MP). Il s'agit plus précisément du Secteur Départemental des Pêches Maritimes de Kayar qui dépend, en amont, de l'Inspection Régionale de Thiès.

Le Secteur départemental des Pêches maritimes de Kayar, lui même, coordonne les activités des services sous la dépendance de la Direction des Pêches maritimes (MP) et de la Direction de la Protection et de la surveillance des Pêches (DPSP). Ces services sont, respectivement, le Poste des Pêches Maritimes de Kayar et la Station de Surveillance Côtière.

Ces structures déconcentrées du Ministère de la Pêche sont chargées, à Kayar :

- de la surveillance de la zone de pêche artisanale,⁶ espace défini par le Code de la Pêche Maritime et protégé contre les incursions des chalutiers industriels⁷ ;
- de l'inspection des navires ;
- de la protection des ressources halieutiques, en particulier de la fosse marine de Kayar (zone de nidification de plusieurs espèces) comprise dans la zone de pêche artisanale et pour laquelle un arrêté préfectoral interdit l'utilisation d'engins peu sélectifs tels que les filets dormants ;
- de l'encadrement des pêcheurs et de leur formation, notamment en techniques de navigation et de sécurité en mer (Utilisation du GPS etc.) ;

⁵ Kayar étant maintenant érigée en commune depuis le 21 février 2002

⁶ jusqu'à 6 milles des côtes

⁷ En plus de prévenir la concurrence déloyale des pêcheurs industriels et de préserver les ressources halieutiques dans une zone critique pour leur survie (zone de nidification), la délimitation de la zone de pêche artisanale obéit aussi à des préoccupations d'ordre sécuritaire (suppression des risques de collision des bateaux industriels avec les pirogues) Aussi, les pêcheurs de Kayar, conscients de la pertinence de cette mesure, collaborent-ils, de façon engagée, au respect de son application ; en signalant au service des pêches les bateaux en infraction ; en mettant à disposition leurs pirogues pour leur arraisonnement, surtout au début où les moyens faisaient cruellement défaut à ce service

- enfin, de la gestion des conflits survenant entre pêcheurs artisanaux et pêcheurs industriels et, plus fréquemment, entre pêcheurs artisanaux, eux-mêmes.

Grâce, notamment, à la Coopération japonaise, la station de surveillance côtière dispose de matériels et d'équipements adéquats la rendant à même d'exercer ses missions :

- système de communication comprenant une radiotéléphonie et un VHF fixe permettant d'entrer en contact avec Dakar ou de relayer des messages de navires en mer ⁸ ;
- radar d'une portée de 48 nautiques ⁹ ;
- matériel de navigation incluant une pinasse, un moteur hors-bord et des radios portatives.

Le complexe de Kayar, fruit de la coopération japonaise, construit en avril 2002, a fourni les locaux adéquats pour héberger la Station de Surveillance Côtière et abrite, par ailleurs, l'ensemble des autres bureaux dépendant du Secteur de pêche.

Notons pour finir, parmi les services étatiques, la présence de la Gendarmerie qui apporte son concours dans les opérations de surveillance et de police maritime.

5.1.2. Organisations professionnelles

Elles regroupent tous les acteurs que compte la filière ; de la production à la vente, en passant par la transformation. Ces professions, sont encore, pour une large part, informelle, ne requérant aucune formalité administrative préalable pour leur exercice Les chiffres fournis par le Secteur des Pêches dénote une augmentation relative du nombre de tous les acteurs sur les dix dernières années et font état de :

- 5000 pêcheurs ;
- 100 mareyeurs ;
- 500 transformatrices ;
- 20 mécaniciens hors-bords ;

Kayar compte en plus les infrastructures suivantes :

- 5 stations de carburant sous douane ;

⁸ Cas de moins en moins fréquents, les navires industriels disposant de plus en plus de moyens de communication puissants.

⁹ Soit un peu moins de 9 km, un nautique égalant 1852 m.

- 2 ateliers de charpenterie ;
- 2 fabriques de glace.

5.1.2.1.Les pêcheurs

Ce sont d'abord les Kayarais, rejoints, durant la campagne, par des saisonniers en provenance de Saint-louis, Diogo, Fass-Boye etc.

Les formes de pêches pratiquées sont fonction des espèces de poissons recherchées :

- **La pêche à la ligne et les palangres** qui en sont une variante, sont utilisées pour la capture des espèces démersales et de grands fonds. Elles correspondent aux poissons nobles, de grande valeur commerciale. Cependant, à la différence de la pêche à la ligne, les palangres qui sont des engins passifs ne permettent pas d'obtenir des produits destinés à l'exportation, en raison de leur état de fraîcheur relativement moins bon. La pêche à la ligne est utilisée par les 2 communautés de pêcheurs de Kayar et Saint-louis tandis-que les palangres sont plus un mode de pêche Kayarais ;
- **la pêche au filet** recourt à la senne tournante et au filet dormant. Alors que la senne tournante est destinée à la capture des poissons pélagiques, le filet dormant, comme les palangres dont il partage le caractère passif, vise les espèces démersales. Pour les mêmes raisons, les produits obtenus avec ce mode de pêche ne sont pas destinés à l'exportation. L'utilisation du filet dormant est typiquement saint-louisien.

5.1.2.2.Les mareyeurs

Alioune BA (2000) donne du mareyage la définition suivante : « *C'est une activité qui consiste à distribuer la marée fraîchement débarquée dans les marchés pour la consommation. Elle intéresse les différentes régions du pays, la sous-région et même l'étranger* »

Du point de vue de la législation sénégalaise, il distingue 3 types de mareyeurs :

- **le mareyeur-pêcheur** qui va en mer et s'occupe lui-même de l'écoulement de sa capture. Il ne peut que vendre sa capture, la législation sénégalaise lui interdisant formellement d'acheter et de revendre du poisson sur les marchés. Ce type de mareyeur serait en voie de disparaître ; des sondages qu'il a effectués montrant qu'une organisation au niveau familial spécialise un membre pour les fonctions de mareyage afin d'échapper à l'exploitation des mareyeurs extérieurs ;
- **le mareyeur simple** qui, de son avis est le plus présent à Kayar. C'est un acteur qui s'occupe de l'achat du poisson aux producteurs et de la revente dans les grands marchés urbains. Ce sont en général de gros commerçants

qui disposent de capitaux et de véhicules frigorifiques leur permettant d'exercer en même temps sur plusieurs centres de pêche ;

- **le mareyeur exportateur** qui, comme son nom l'indique s'occupe d'exportation. Il possède des infrastructures spécifiques avec des usines comme AMERGER, SENEGAL-PECHE, SENEMER, SENEPESCA, INTERCO ; Ce type de mareyeur n'a pas le droit d'opérer directement à partir de la plage et se sert généralement d'intermédiaires.

La courbe d'évolution des destinations de la production montre que le mareyage occupe une place prépondérante dans la filière des ressources halieutiques. En plus de la production totale, la quantité de produits transitant par les mareyeurs constitue un indicateur important de la bonne place qu'occupe Kayar parmi les ports de pêche du Sénégal.

Grâce aux mareyeurs, une bonne partie des productions est exportée principalement vers le Burkina Faso, la République de Guinée, le Togo, le Mali et le Ghana; l'autre partie étant ventilée au niveau de grandes villes comme Dakar, Thiès, Kaolack et même un peu partout à l'intérieur, jusqu'à Kédougou qui se trouve à l'extrême sud -est du pays.

5.1.2.3. Les transformatrices

L'activité de transformation, à Kayar, est née avec la pêche, il y a plus d'un siècle. Le manque de moyens de conservation, à l'époque, obligeant à traiter les poissons pour ne pas perdre la production.

Les activités des transformatrices consistent essentiellement au séchage, à la salaison ou au fumage des poissons. Elles s'intéressent surtout aux espèces pélagiques dont la production au cours de l'année est tributaire des saisons.

Essentiellement constituées d'autochtones et de Saint-Louisiennes, elles se sont organisées autour de deux principaux GIE. Elles exercent leurs activités dans le cadre rénové du complexe de pêche de Kayar dont la gestion est confiée au G.I.E. Interprofessionnel.

GUEYE N. Soukèye (1989) distingue 3 grands groupes parmi les transformatrices

- « **les permanentes** » qui, comme le nom l'indique, travaillent en permanence sur le site. Elles ont entre 45 et 50 ans, leur disponibilité s'expliquant du fait que ce sont leurs filles ou leurs belles filles qui s'occupent des tâches domestiques ;
- « **les temporaires** » qui travaillent à titre occasionnel. Elles sont dans la tranche d'âge comprise entre 35 et 40 ans. Elles sont d'abord occupées par les travaux domestiques et, par ailleurs aident leurs maris dans les activités de maraîchage et de commerce ;

- « **les saisonnières** » surtout constituées par les femmes guet-ndariennes qui suivent leurs conjoints pêcheurs le temps d'une campagne qui peut durer 10 mois sur 12. Leur âge varie entre 30 et 55 ans.

5.1.3. Formes d'organisations présentes

Les formes d'organisation présentes sont essentiellement les G.I.E., quelles que soient les catégories d'acteurs considérées. Le fait de se constituer en G.I.E. confère l'avantage appréciable, aux membres, de l'accès au crédit ; de bénéficier de l'exonération fiscale et d'être plus facilement soutenu par les partenaires au développement.

Par ailleurs, les procédures de création de G.I.E. sont relativement moins contraignantes ; d'autant que le Secteur des Pêches apporte une assistance de taille dans la constitution et l'encadrement des groupements.

Ainsi l'on dénombre plusieurs G.I.E. dont :

- 51 de pêcheurs ;
- 43 de mareyeurs comprenant 27 G.I.E. d'hommes et 16 de femmes ;
- 2 de transformatrices ;
- 2 de mécaniciens moteurs hors-bords ;
- 5 de vendeurs de carburant sous-douane.

A cela s'ajoutent d'autres formes d'organisation supra tels que :

- le G.I.E. Interprofessionnel qui gère le complexe de pêche de Kayar ;
- la fédération Nationale des G.I.E. de pêche (FENAGIE) ;
- le Comité National des Pêcheurs Sénégalais (CNPS) ;
- la Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal (FENAMS) ;
- le Comité de pêche de Kayar (CPC) ;
- l'Organisation des armateurs de sennes tournantes Mbalmi ¹⁰
- Femmes transformatrices et micro-mareyeuses ;
- Jeunesse de Kayar.

¹⁰ Mbalmi I regroupant les pêcheurs cayarais et Mbalmi II, les pêcheurs étrangers.

L'on attribue, volontiers, à chacun des groupes des caractéristiques socio-économiques propres qui les distingueraient les uns des autres et joueraient relativement dans leurs performances respectives ¹¹

5.2. Aspects législatifs et réglementaires

La gestion de la pêche à Kayar est régie par deux types de réglementation : l'une officielle, s'appliquant à l'échelle nationale et locale ; l'autre informelle et de portée strictement locale.

5.2.1. La réglementation officielle

Elle tire sa substance principalement du Code de la Pêche qui prévaut sur l'ensemble du territoire national. L'on reconnaît à ce code un caractère consensuel, différents partenaires, dont en particulier les pêcheurs, ayant été associés à son élaboration. Cela expliquerait, entre autres, que le Code, bien que datant de 1998, ne soit rentré en application que récemment. (Prise en compte des avis des partenaires, lenteurs administratives etc.).

Ses dispositions les plus marquantes concernent la délimitation des zones de pêche industrielle et artisanale, la réglementation des dimensions des mailles de filet, l'interdiction d'engins de pêche destructeurs comme les filets mono filaments.

De l'avis de certains partenaires le Code de la Pêche présenterait néanmoins des lacunes que sa révision permettrait de corriger. Il en est ainsi des dispositions relatives à la maturité sexuelle des sujets, notion qui mériterait d'être remplacée par celle de taille marchande, pour une meilleure protection des juvéniles.

Certains autres partenaires reprochent au Code la non prise en compte de dispositions locales faisant l'objet de consensus de la part des autochtones¹² ; telles que, précisément, l'interdiction de la capture des juvéniles ou la pose des palangres (jugées peu sélectives), au niveau des zones rocheuses, l'utilisation de filets dormants qui présentent le même caractère destructeur.

La réglementation officielle est complétée, à l'échelon de Kayar, par des dispositions locales tel que l'Arrêté Préfectoral n° 00015 du 21 février 1986 relative à la délimitation des zones de pêche et à l'utilisant des filets dormants.

Cette décision de l'autorité administrative locale, prise dans le cadre d'un règlement de conflits entre pêcheurs, vient conférer un caractère officiel à une mesure faisant l'objet d'un certain consensus entre acteurs.

5.2.2. La réglementation locale

¹¹ Voir plus bas § 3.4. Importance des activités socio-économiques

¹² Il en serait difficile autrement, le code de portée nationale, ne pouvant prendre en charge toutes les spécificités locales ; celles-ci devant être réglées par des dispositions locales (Arrêtés préfectoraux, etc.)

Il s'agit de dispositions coutumières appliquées de longue date par les cayarois, dans la gestion des ressources halieutiques ; ou de mesures consensuelles plus récentes, nécessitées par le règlement des conflits et la recherche d'une pêche paisible entre autochtones même, d'une part ; et d'autre part, entre autochtones et pêcheurs étrangers venus d'horizons divers. L'exemple, le dernier en date, est celui du règlement consensuel pris en assemblée générale du 2 avril 2003 par les trois communautés de pêcheurs à la senne tournante de Kayar, Fass-Boye et Saint-Louis)

Cette réglementation informelle a souvent trait :

- à la délimitation de zones pour prévenir l'exercice, au même endroit, de formes de pêches jugées antagonistes ;
- à l'interdiction (en rapport avec le point précédent), d'engins de pêche peu sélectifs (filets dormants, palangres) dans des endroits déterminés (alentours des rochers, zones de nidification et de grossissement des espèces nobles etc.), à une période donnée de l'année (hivernage) ;
- à l'interdiction de la capture de sujets de certaines dimensions (juvéniles) ;
- à la limitation des sorties en mer (1 fois par 24 heures) pour les utilisateurs de sennes tournantes ;
- à la limitation des prises (3 boîtes par jour) pour les pêcheurs à la ligne

En dépit du fait que ces dispositions ne sont pas toujours appliquées de manière rigide et qu'une certaine souplesse est observée, en fonction des circonstances, les entorses seraient encore fréquentes (poses de filets dormants dans la zone interdite) ¹³

¹³ De l'avis d'un interlocuteur bien placé qui estime leur fréquence quotidienne

6. EVOLUTION DE LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

L'évolution de la gestion des ressources halieutiques à Kayar, durant ces 10 dernières années est jugée globalement positive. On peut tenter de la cerner à travers le prisme d'un certain nombre de facteurs qui sont, ci-dessous, passés en revue.

6.1. INFLUENCE DU MILIEU PHYSIQUE

Il s'agit essentiellement des conditions hydroclimatiques qui sont demeurées les mêmes depuis plusieurs années. C'est dire qu'il n'y a pas eu, à cette échelle, des perturbations majeures imputables aux conditions physiques et susceptibles d'influencer les modes de conduite en cours.

Par contre les variations saisonnières des facteurs du milieu, contenues dans des amplitudes normales, peuvent exceptionnellement influencer sur la disponibilité des stocks, les possibilités de sortie en mer et les périodes de démarrage des campagnes de pêche. Elles jouent ainsi sur les prises quotidiennes et peuvent même déterminer des années particulières, comme celle de 2001¹⁴

Autrement, la position géographique de Kayar fait qu'elle bénéficie de conditions hydroclimatiques favorables auxquelles s'ajoute l'existence d'une fosse marine qui en facilite les conditions d'accès. L'influence des vents, le mouvement des courants marins et les variations de températures déterminent 2 périodes distinctes, dans l'année :

- **une période fraîche** marquée par la présence des alizés maritimes responsables de l'important phénomène écologique qu'est l'upwelling . Cette période qui s'étend de novembre à juin correspond à la campagne de pêche qui voit l'arrivée massive de pêcheurs de tous horizons. Une activité économique, nulle autre pareille, s'installe du fait d'une foule d'autres acteurs attirés par les activités de pêche et provenant de l'intérieur du pays et de la sous-région :

- **une période chaude** qui coïncide avec l'hivernage, de juillet à octobre. Elle est caractérisée par la transgression des eaux tropicales chaudes et correspond à la saison morte qui voit le départ des saisonniers. Cette baisse d'activités se répercute sur le niveau des mises à terre constituées principalement d'espèces hivernales

6.2. IMPACT DU DEGRE D'ORGANISATION DES ACTEURS

L'importance numérique des organisations professionnelles présentes et les formes qu'elles revêtent témoignent du degré d'organisation des acteurs de la filière. Le cas d'individuels, sans attache, évoluant à part est plutôt rare, sinon inexistant.

¹⁴ En plus de toutes les incidences négatives dues au conflit entre Kayarois et migrants de Saint-Louis, survenu cette année-la ; au déguerpissement du site nécessité par la construction du complexe de pêche.

En effet, la cherté des facteurs de production, depuis la dévaluation, le contexte d'une économie libéralisée ont poussé les acteurs à se regrouper pour développer plus de solidarité et bénéficier des avantages de la mutualité.

Il s'y ajoute que le fait d'appartenir à un groupe structuré confère une certaine reconnaissance de l'activité et constitue une force de pression dans les négociations pour la défense des intérêts des membres. Les journées de grève, les mesures de limitation des prises et la fixation d'un prix plancher obtenue par les pêcheurs à la ligne, auprès des industriels, en sont un exemple patent.

La crédibilité acquise par les organisations professionnelles n'est pas étrangère à leur responsabilisation récente vis à vis du complexe de Kayar. En effet, la gestion de ce complexe créée en avril 2000, dans le cadre de la coopération japonaise, a été confiée au G.I.E. Interprofessionnel auquel sont membres la plupart des autres G.I.E. regroupant les organisations professionnelles. Ce complexe d'importance comprend des infrastructures aussi diverses que :

- un bâtiment administratif qui abrite les bureaux et héberge, par ailleurs le Secteur Départemental des Pêches ;
- le foyer des femmes ;
- le magasin de pêcheurs ;
- des fours de braisage ;
- un château d'eau ;
- une halle de vente ;
- des magasins de stockage des produits transformés ;
- des aires de séchage et de repos ;
- un bloc sanitaire.

Les missions confiées au G.I.E. Interprofessionnel, dans ce cadre, ne sont pas moins importantes. Il s'agit :

- de l'exploitation des ouvrages destinés à la promotion des activités de pêche ;
- de l'assainissement et de la protection de l'environnement sanitaire des quais de pêche pour garantir la bonne qualité des ressources halieutiques ;
- de la promotion de la filière de la pêche, notamment la capture, le mareyage et la transformation :

- de la protection du domaine foncier rattaché aux sites de pêche gérés par le G.I.E. ;
- de la promotion d'investissements collectifs liés à la pêche ;
- de la gestion d'ouvrages et d'équipements concédés par l'Etat.

L'évolution dans la création de G.I.E. va certainement se poursuivre et une tendance qui se dessinerait est la formation de G.I.E. à caractère familial. Cette perspective est intéressante à plus d'un titre :

- les liens familiaux, dans ce cas, servent de soubassement et facilitent la convergence d'intérêts ;
- l'autorité familiale, encore présente dans les milieux traditionnels de pêcheurs, constitue un gage (caution morale) pour le remboursement des emprunts des membres, auprès des caisses de crédit ou de mutuelles.

6.3. PORTEE ET EFFETS DE LA REGLEMENTATION

Il est évident que l'existence d'une réglementation qu'elle soit officielle ou informelle a eu des effets très positifs dans la gestion des ressources halieutiques à Kayar. Elle serait, pour l'essentiel, à la base du succès que connaît Kayar et de la notoriété dont elle jouit, même au niveau international.

Tous nos interlocuteurs s'accordent à reconnaître la situation exceptionnelle de Kayar, à cet égard :

- sur les 718 km de côtes que compte le Sénégal, du nord au sud, ce serait le seul point de débarquement où l'on puisse encore disposer de « poisson du jour » et pour des espèces recherchées, à haute valeur commerciale ;
- les autres sites ne faisant l'objet d'aucune réglementation locale (Diogo, Faas ;Boye, Saint-Louis) voient leurs pêcheries se dégrader et leurs pêcheurs se rabattre sur Kayar¹⁵. En particulier, la destruction des juvéniles y prendrait des proportions inquiétantes (Mbour, Bargny, Hann).
- La réglementation locale, encore plus, a été déterminante dans la bonne gestion des ressources, dans la mesure où elle procède d'une prise de conscience des autochtones de l'impératif de s'approprier de la ressource dont ils dépendent et de la préserver. Cette réglementation est d'autant plus acceptée qu'elle est cautionnée par les notabilités coutumières et les leaders locaux auxquels l'on recourt, dans un premier temps, en cas de litige.

¹⁵ L'on nous fait remarquer que Diogo qui n'est pas très distant était autant poissonneux que Kayar.

Tout le problème vient de l'incursion de pêcheurs étrangers, avec des méthodes de pêche jugées destructrices. Le paradoxe est que l'espace marin est, somme toute, commun. Un haut responsable pêcheur de Kayar ne s'y trompe pas, d'ailleurs ; mais a tenu à préciser : « Kayar n'interdit pas sa mer, mais gère son environnement marin ; Kayar refuse les modes d'exploitation destructeurs ».

La réglementation officielle et celle locale ne s'opposent pas, franchement. Elles sont même complémentaires et développeraient des relations synergiques :

- la réglementation officielle admet la réglementation locale tant que les dispositions de cette dernière n'entrent pas en contradiction avec elle ;
- elle la cautionne même et l'officialise, dans certains cas (Arrêtés préfectoraux) ;
- Pêcheurs et autorités administratives locales chargées de la pêche collaborent dans la surveillance de la zone de pêche artisanale ;

Les autorités administratives locales chargées de la pêche jouent, quelque peu, un rôle arbitral dans les brouilles survenant entre pêcheurs¹⁶ ; elles préviennent ainsi des conflits ouverts pouvant aboutir devant les tribunaux¹⁷ En dépit de tout, des problèmes subsistent qui sont inhérents à une situation aussi complexe que celle de la gestion des ressources halieutiques :

- malgré la réglementation en place, des infractions sont encore notées¹⁸ qui sont considérées avec une certaine philosophie : « L'existence du Code de la route n'empêche pas les infractions » ;
- frustrations de certains pêcheurs de Kayar qui estiment que l'Etat ne les appuie pas suffisamment dans leurs efforts de préservation des ressources dont il a pourtant la responsabilité première¹⁹ ;
- attitude de réserve exprimée par un responsable administratif de la pêche qui fait preuve de réalisme et estime qu'il n'a point pour unique tâche de traquer les poseurs de filet dormants dans la zone interdite ; d'autant que la saisie de ces filets volumineux nécessiterait l'aide des pêcheurs

¹⁶ surtout entre pêcheurs autochtones et étrangers, les conflits entre pêcheurs autochtones se réglant le plus souvent au niveau des instances coutumières et notabiliaires.

¹⁷ avec toutes les conséquences pénales que cela pourrait engendrer ; lesquelles sortent du cadre strict de la réglementation en matière de pêche.

¹⁸ En raison, entre autres, de la faible dissuasion due au manque de moyen du service chargé de la surveillance côtière

¹⁹ Allusion peu voilée aux filets dormants utilisés par les pêcheurs étrangers et dont ils souhaiteraient l'interdiction totale. Toutefois, l'utilisation des filets dormants ne peut être interdite partout et totalement, étant un mode de pêche performant pratiqué par une catégorie importante de pêcheurs (Saint-louisiens).

autochtones ; ce qui les exposerait à d'éventuelles mesures de représailles ;

6.4. IMPORTANCE DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

La situation exceptionnelle de Kayar, rappelée plus haut fait qu'il est le creuset d'intenses activités économiques, de plus en plus grandissantes. Ces activités sont pratiquées par des groupes divers, en provenance de tous les horizons.

La pêche demeure l'activité locomotive qui entraîne avec elle toute une autre gamme d'activités de la part d'opérateurs variés : mareyeurs, transformatrices ; mais aussi gérants de stations de carburant sous douane, mécaniciens de moteurs hors-bord, charpentier, fabricants de glace, vendeurs d'emballages, banabanas, ouvriers marins, ouvriers à terre, restaurateurs, etc.

Il est difficile, dans le cadre de cette étude, de quantifier de manière précise l'importance des activités économiques. Il est patent, toutefois, que les motivations qui animent toute cette foule d'acteurs sont bien présentes ; qu'elles soient d'ordre économique ou social. Nous essayerons de les approcher à travers l'analyse des principales catégories que sont les pêcheurs, les mareyeurs et les transformatrices.

6.4.1. Les activités de pêche

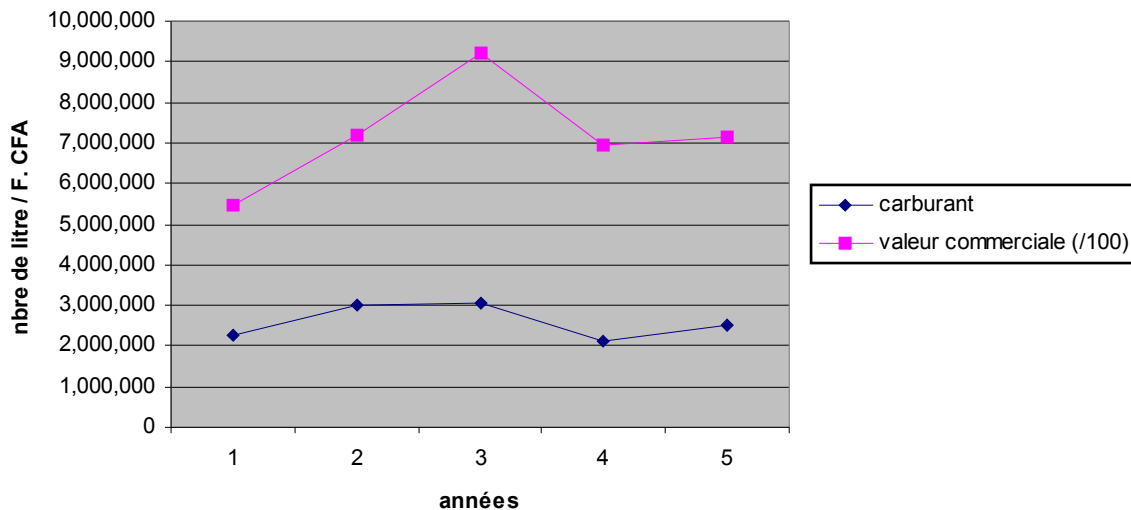
L'évolution progressive des mises à terre, ces 12 dernières années, comme vu plus haut ²⁰ démontre l'importance grandissante du secteur de la pêche, à Kayar.²¹

Cette importance aurait due être corroborée, par ailleurs, par l'accroissement parallèle des facteurs de production que sont l'armement et la consommation en carburant, entre autres. Si cela est le cas, dans une certaine mesure, pour la consommation en carburant, l'évolution de l'armement, par contre, affiche une courbe régressive.

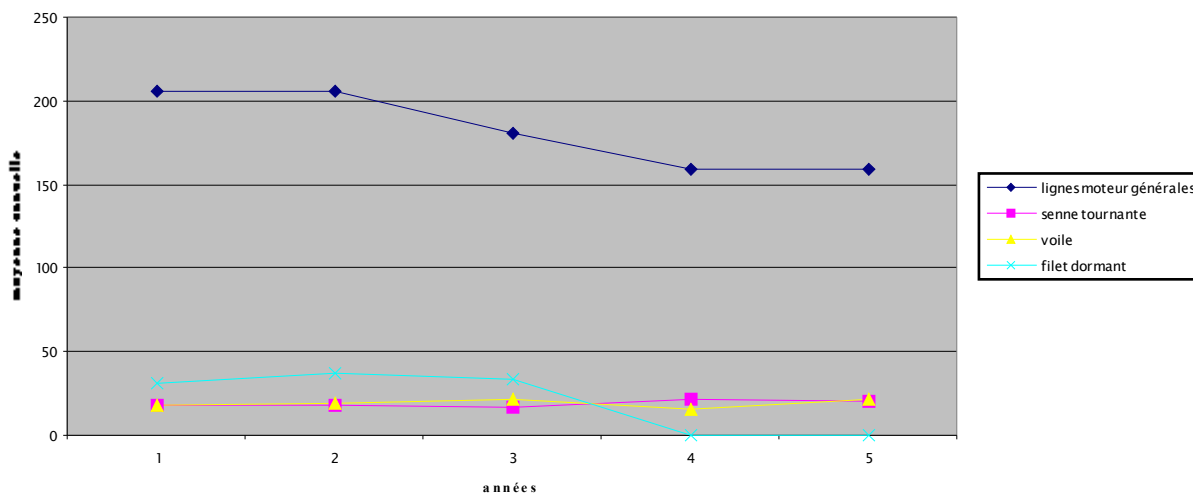
²⁰ Cf. chapitre « Evolution des ressources halieutiques du début

²¹ En 2002, le chiffre d'affaire a atteint 6,5 milliards de francs CFA pour une production globale de 35 000 tonnes. L'effort de pêche qui est estimé à 7 843 sorties par mois a occasionné une consommation annuelle de 2,5 millions de litres de carburant

Graphique n°5
Evolution de la consommation
en carburant de 1998 à 2002



Graphique n° 6
Evolution de l'armement de 1998 à 2002



Ce paradoxe, cependant, ne serait qu'apparent et pourrait même refléter l'efficacité de la gestion, dans la mesure où la diminution de l'armement n'engendre pas une baisse des productions. Ce qui pourrait révéler de bonnes disponibilités des stocks, un effort de pêche moindre se traduisant par des productions croissantes.

Il est vraisemblable, si cette hypothèse se vérifiait que les mesures en vigueur, à Kayar sont pour beaucoup dans cette efficacité de la gestion des ressources halieutiques.

Les considérations qui précèdent laissent bien penser que les revenus du pêcheur sont réels et croissants, en dépit de l'augmentation constante des facteurs de production²² ; et qu'ils constituent la part la plus significative de ses revenus globaux. Ceci est d'ailleurs admis par l'ensemble des personnes interviewées.

En effet, les activités qui étaient traditionnellement associées à la pêche étaient les activités agricoles, en hivernage. Cette période qui correspondait à la saison morte, pour les activités de pêche, était mise à profit pour le repos biologique (période de nidification et de reproduction pour la plupart des espèces).

Aujourd'hui, pratiquement seul le maraîchage subsiste, en tant qu'activité agricole et les autres activités dignes d'être mentionnées sont le petit commerce (échoppes) et la vente de carburant sous douane. Les quelques revenus qui en sont tirés servent, éventuellement, à pré-financer les sorties de pêche.

Il faut dire que l'environnement socioculturel du pêcheur le prédispose à de nombreuses dépenses (mariages, baptêmes, entretiens de familles nombreuses) : tant et si bien que les parts de revenus qui devraient être allouées au renouvellement du matériel et à son fonctionnement sont, dans nombre de cas, englouties par ces dépenses sociales.

6.4.2. Les activités de mareyage

Le mareyage et la transformation insufflent à la pêche son dynamisme, dans la mesure où ils sont les débouchés les plus importants des produits tirés de cette activité.

Les mareyeurs, en particulier, constituent le maillon le plus important de la filière en terme de génération de revenus pour les autres acteurs. Environ 100 mareyeurs s'affairent autour de la production, qui sont répartis entre les GIE recensés au niveau de Kayar. Les mareyeurs sont divisés en plusieurs catégories selon le type de produit qui les intéresse et leur position par rapport à la filière. L'étude réalisée, en 1994, par le CILSS²³, distingue :

- **les micro mareyeuses :**

les micro-mareyeuses sont, pour l'essentiel, habitantes de Kayar ou de Saint-Louis. En contact direct avec les piroguiers au niveau des débarcadères, elles sont surtout intéressées par les espèces démersales qui sont par la suite acheminées à l'intérieur du pays. Ce sont elles qui fournissent les mareyeurs et les transformatrices, en poissons pélagiques.

²² A titre d'exemple, d'après les pêcheurs de Kayar, le prix d'un moteur hors-bord d'une puissance de 40 CV est progressivement de 1 100 000 cfa à 1 600 000 cfa, puis à 1 900 000 cfa dans un court laps de temps.

²³ La gestion décentralisée des ressources naturelles dans trois pays du Sahel : Sénégal, Mali et Burkina-Faso (Publiée par le PADLOS en septembre 1997)

- **les mareyeurs du marché intérieur**

Ils se trouvent en aval des micro-mareyeuses. Ce groupe d'acteurs est constitué aussi bien de femmes que d'hommes qui acheminent une partie de la production à l'intérieur du pays. Ils sont favorisés en cela par les camions frigorifiques qui permettent de garder la fraîcheur des produits. Avec les micro-mareyeurs, ils absorbent, actuellement, environ 54,3% de la production totale.

- **les mareyeurs des poissons nobles**

Ils s'occupent de l'approvisionnement des industries de conditionnement qui sont essentiellement tournées vers l'exportation. Comme les mareyeurs du marché intérieur, ils n'appartiennent pas nécessairement aux mêmes groupes ethniques que les pêcheurs qui sont de Kayar ou de Saint-Louis. Ils proviennent d'un peu partout du pays et absorbent, maintenant, environ 4,1% de la production totale.

6.4.3. Les activités de transformation

La transformation, comme le mareyage évoqué au point précédent, valorise les activités de pêche :

- par l'absorption d'un fort pourcentage d'espèces à faible ou moyenne valeur commerciale, des espèces pélagiques pêchées en plus grande quantité (sardinelles) ;
- par son intégration au circuit économique et monétaire, devenant ainsi une source de devises importantes pour le pays.

Les transformatrices constituent un groupe d'acteurs très important dans la mesure où elles permettent la récupération des surplus de production et sont parfois concurrentes des mareyeurs qui perdent souvent, de ce fait, le monopole de la fixation des prix.

Environ 500 femmes interviennent dans la transformation des produits halieutiques. Elles absorbent 20,4% de la production globale de 2002.

Les revenus tirés de la vente des produits transformés sont destinés, d'une part, aux dépenses courantes des transformatrices, au remboursement des crédits et, d'autre part, à l'épargne au niveau du crédit mutuel et d'épargne ou de tontines.

Aussi, l'importance des activités de transformation au plan économique peut être appréhendée à travers les ressources financières générées. L'évolution en valeur commerciale est remarquable passant de 47 683 650 en 1991 à 586 285 925 en 1999 (Aliou DIOP 2000).

Le développement des moyens d'épargne telles que les tontines et la mutuelle d'épargne et de crédit permet aux transformatrices de mieux s'organiser au plan financier. La cotisation des tontines tenues par les femmes varie entre 1000 et 2 500 frs par semaine. Les transformatrices ont compris l'importance de cette structure car environ 50% d'entre elles y possèdent un compte variant entre 10 000 et 150 000 francs.

Elles jouent un rôle primordial dans la vie des ménages dans la mesure où elles assurent, en plus de leurs propres besoins, l'essentiel des dépenses quotidiennes de la famille, de la santé à l'éducation des enfants en passant par l'habillement et autres.

Malgré les difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs activités, elles parviennent même, contrairement aux pêcheurs à générer des sommes d'argent assez consistantes qui sont destinées à l'amortissement des installations du complexe ; aux versements dans des caisses d'épargne ou dans des tontines.

6.5. CONSCIENCE D'UNE COMMUNAUTE DE DESTIN ET D'INTERETS

Cette conscience est présente aussi bien à l'intérieur des mêmes groupes qu'entre les différentes catégories d'acteurs de la filière. Cela est encore plus vrai s'agissant des autochtones de Kayar. Les conflits qui ont opposé les communautés de pêcheurs de Saint-Louis et de Kayar, loin de démentir ce constat, donnent au contraire, la preuve que ces dernières sont attachées aux ressources dont elles ont conscience de dépendre et qu'elles ont des intérêts communs à défendre.

L'existence d'une autorité morale symbolisée par la présence des notabilités coutumières ou de leaders est le gage de la sauvegarde de ces intérêts communautaires qu'ils soient collectifs ou individuels.

En effet, les détenteurs de cette autorité morale sont ceux auxquels on recourt en premier lieu, en cas d'entorse aux règles établies, de façon consensuelle, dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques. En cela ils jouent quelque peu un rôle d'arbitre.

Mais cette forme de pouvoir n'implique nullement une dictature, d'aucune sorte. S'il est vrai que la désignation de responsables n'est pas toujours soustraite de considérations ayant trait à l'appartenance à un rang social « *Nous nous connaissons entre nous et on met en avant les personnes qui représentent quelque chose ; pour ce qu'elles valent* », il n'en est pas moins qu'elle se fait de manière démocratique (Appel de candidature, vote, en cas d'absence de consensus, etc.)

Le contexte marchand qui est celui de kayar et la prééminence des intérêts communautaires sur toute autre considération ont, indubitablement, pris le dessus sur le système traditionnel de cooptation qui prévalait.

Une conséquence de cela est l'exigence de la tenue de comptes claire et transparente pour les groupements constitués. Il est significatif, à cet égard que les bureaux de l'administration des pêches à Kayar, soient le siège de réunions périodiques de groupements divers. Ces réunions ont souvent pour objet des comptes-rendus financiers à l'occasion desquels les fonds sont simplement exhibés

Ces séances tenues devant le Responsable local de l'Administration des Pêches et le code de l'honneur qui est encore vivace en milieu traditionnel dissuadent d'éventuelles malversations. Nonobstant les sanctions pénales auxquelles il s'expose, c'est une grande honte

pour le lébou que de se voir reprocher, publiquement, devant ses « nawlés »²⁴ des indélicatesses, surtout en matière d'argent.

Par ailleurs, les individus qui ne se sont pas acquittés de traites éventuelles liées à l'obtention d'un crédit pour le groupement, voient cette information portée à l'ensemble de l'assemblée ; ce qui est assurément une source de gêne, surtout dans les groupements de femme.

²⁴ alter ego

CONCLUSIONS

L'on pourrait réaffirmer, sans grand risque de se tromper que la gestion des ressources halieutiques à Kayar a évolué de manière positive.

L'éclatement du conflit²⁵ regrettable entre Guet-Ndariens et Cayarois, sur l'utilisation du filet dormant a été, quelque peu, l'accélérateur du processus de sauvegarde des ressources ; dans la mesure où il a causé l'implication des autorités administratives et permis de confiner une forme de pêche jugée destructive à plus d'un titre ²⁶

Depuis lors, il semble que sous l'effet de la surveillance côtière et de l'application des règles de gestion traditionnellement observées par les cayarois ²⁷ certaines améliorations, dans la pêche, sont notées :

- fréquence plus élevée d'espèces qui commençaient à se raréfier (rougets, dorades) ;
- espèces capturées plus longuement (jusqu'en hivernage où les pêcheurs à la ligne observent une pause pour le repos biologique) au lieu des 2 à 3 mois pendant lesquels elles apparaissaient ;
- augmentation relative de la taille et du poids moyens des prises.

Les acteurs, eux-mêmes, ont gagné en professionnalisme et les infrastructures ont connu des améliorations importantes :

- degré d'organisation reflétée par l'importance numérique des G.I.E et leur essor croissant ;
- développement graduel d'un leadership : « *Les présidents de G.I.E. n sont pas choisis au hasard ; c'est des personnes écoutées qui représentent quelque chose dans leur entourage* »²⁸ ;
- création de l'important complexe de pêche de Kayar , d'une valeur de 2, 5 milliards CFA dont la gestion est entièrement confiée au G.I.E. Interprofessionnel ;

²⁵ Cf Michael Winter et Alassane Samba DIOP « Décentralisation et gestion des ressources naturelles : le cas de la gestion locale de la pêche artisanale à Kayar »

²⁶ Parmi les raisons qui ont poussé les cayarois à rejeter l'utilisation des filets dormants, on peut retenir les reproches suivants :

- l'engin est peu sélectif ;
- la proportion la plus importante des prises perd sa fraîcheur, si elle n'arrive pas complètement pourrie ;
- une bonne quantité d'espèces noble est ainsi détruite ;
- les morceaux de filets perdus, outre les désagréments qu'ils causent aux pêcheurs à la ligne, continuent, en dérivant, à piéger des poissons (pêche fantôme).

²⁷ Cf. plus haut : § 222 « La réglementation locale »

²⁸ allusion aux individus généralement issues des grandes familles fondatrices de Kayar, grands propriétaires détentrices de moyens.

- augmentation de la capacité de conservation des produits avec la création d'une seconde unité de fabrication de glace, dans le cadre du complexe de Pêche de Kayar ;
- évolution, sinon de l'armement, tout au moins du niveau d'équipement (motorisation ; système GPS permettant d'aller pêcher plus loin etc.) ;
- évolution du nombre de pêcheurs à la ligne se reconvertissant en pêcheurs à la senne tournante impliquant beaucoup plus de moyens

La conséquence visible de tout cela est une plus grande crédibilité et une capacité de négociation accrue

- moins grande dépendance vis à vis des mareyeurs intermédiaires qui sont perçus comme des exploiters des pêcheurs ;
- augmentation significative des prix pratiqués pour la vente des produits ;
- imposition d'une limitation des prises et obtention d'un prix plancher, auprès des industriels, pour les poissons destinés à l'exportation ;
- reconnaissance d'un label « poisson du jour » Kayar, de même qu'une qualité supérieure des produits transformés, grâce à l'alliance des savoir-faire des Kayaraises et des Guet-Ndariennes.

L'impact des activités socio-économiques, qu'il s'agisse de la pêche, elle-même, ou des autres activités induites est un autre indice permettant de mesurer l'efficacité de la gestion des ressources halieutiques à Kayar :

- même s'il est difficile de cerner les revenus avec précision, l'importance des dépenses, de toutes natures (alimentation, scolarité des enfants, etc.) que les produits tirés de ces activités prennent en charge, montre que le secteur génère des rentrées monétaires non négligeables ;
- l'étendue de la gamme d'individus qui bénéficient des largesses des pêcheurs (Pauvres, nécessiteux) ou leur force la main (chapardeurs) relève du même constat ;
- le dynamisme du secteur de la transformation, fait qu'aujourd'hui, il ne se contente plus des surplus de pêche ou des invendus ; les femmes se dressent maintenant en véritables concurrentes des mareyeurs. Par ailleurs, les infrastructures construites dans le cadre du complexe de pêche, bien que récentes, commencent déjà à se révéler exiguës ; obligeant à des opérations de braisage à même le sol ;

- le montant des épargnes réalisées par les transformatrices, notamment à travers les tontines, et la baisse des emprunts au niveau des instituts bancaires, confirment l'importance des revenus du secteur de la transformation. Celui-ci, par ailleurs, offre des emplois à un nombre de plus en plus élevés de femmes, mais aussi d'hommes (manœuvres, porteurs et charretiers, etc.) ;
- le secteur commercial a connu un développement spectaculaire, ces dernières années, témoignant de la prospérité de la pêche et secteurs connexes ; mais aussi du maraîchage ;
- L'exode rural qui est un fléau commun à toutes les campagnes sénégalaises est, curieusement, quasi-inexistant à Kayar ; attestant, si besoin en était encore, de la vitalité de l'économie locale.

Enfin, ces propos imagés d'un de nos interlocuteurs, à propos de la nécessité de la gestion des ressources halieutiques à Kayar et de son efficacité, sont révélateurs : « *La gestion est utile et sans les résultats qu'elle nous procure, il y a longtemps que nous aurions migré comme les poissons* ».

En dépit de cette bonne santé relative de la gestion des ressources halieutiques, des problèmes restent pendants :

- coût élevé des facteurs de productions (Equipements, carburant, intrants) qui n'arrêtent de renchérir presque tous les ans, sinon tous les mois ;
- existence, encore ,d'entorses à la réglementation établie, même si leur fréquence est loin de ce qu'elle était ;
- propension aux dépenses sociales grevant les possibilités d'épargne pour le renouvellement du matériel et le fonctionnement optimal des unités ;
- taux d'analphabétisme encore élevé dans les catégories d'acteurs les plus importantes (pêcheurs, transformatrices) atténué par le recrutement, par le G.I.E. Interprofessionnel, d'un agent qui tient les comptes pour les transformatrices.
- Inexistence d'un système de suivi-évaluation, d'une manière générale

BIBLIOGRAPHIE

1. Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). La gestion décentralisée des ressources naturelles dans trois pays du Sahel : Sénégal, Mali et Burkina Faso. Pp 23-55
2. CRODT, ENDA, UNEP. Impacts socio-économiques et environnementaux de la libéralisation du commerce sur la gestion durable des ressources naturelles : étude de cas sur le secteur de la pêche sénégalaise, Février 2001. 96p
3. CRODT. Rapport technique. Mars 2001. Pp 1-9
4. THIAM, Djiby et DEME, moustapha. Projet de développement de la transformation artisanale à Kayar (phase pilote 2000). Analyse des aspects biologiques et économiques de la transformation artisanale du poisson à Kayar au Sénégal. 30p
5. DIOP, Alassane Samba. Gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques au Sénégal. Exemple du Comité de pêche de Kayar (Séminaire de Nouadibou, mai 2003). 11p
6. DIOP, Aliou. Transformation artisanale des produits halieutiques sur la grande côte du Sénégal : l'exemple du village de Kayar (Mémoire de DEA). 1999-2000. 66p
7. DIOP, Ibrhima. Aménagement de la pêche artisanale au Sénégal (Mémoire de fin d'études). Juillet 2001. 30p + annexes
8. G.I.E. Mantoulaye Guène de Kayar. Femme et sécurité alimentaire (dans le cadre du grand prix du chef de l'Etat pour la promotion de la femme édition 2003), 2003. 7p
9. GUEYE, Soukèye N. La transformation artisanale du poisson et ses incidences sur l'évolution du statut des femmes à Kayar (Mémoire de maîtrise). Septembre 1989. 25p
10. HANE, Libasse. Contribution à l'étude d'une économie côtière : le cas de Kayar (Mémoire de maîtrise en Géographie). 2001-2002. 121p
11. Projet d'Appui au Développement Local au Sahel (PADLOS). 1997. Pp 23-55
12. FALL, Rokhaya D. FALL, Ousmane. La gestion des ressources du terroir de Kayar.in : la gestion des ressources côtières et littorales du Sénégal. Actes de l'atelier de Gorée du 27 au 29 juillet 1992. Programme zones humides de l'UICN. Pp 191-200.
13. Service de Pêche de Kayar. Rapports annuels (statistiques) de 1990 à 2002
14. THIAM, Djiby ; TOURE A. ; Touré Moussa. Suivi de la dynamique des activités de production des ressources halieutiques à Kayar. Rapport IOI-Sénégal. Novembre 2001.

15. WINTER Michael et DIOP, Alassane Samba. Décentralisation et Gestion des ressources naturelles, le cas de la gestion locale de la pêche artisanale à Kayar : Problématique et Recommandations. DGL Felo. Avril 2001. 19p